

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 juin 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 7

Présents : Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Romain NOEL

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Annabelle TAIX par Bernard RENOY, Guy ALBRAND par Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD par Michel PHILIP

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Alexandre BORRELLY

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Renouvellement des conventions avec la commune der Piégut. - DE_2023_037

Le Maire rappelle au conseil municipal que des conventions ont été signées avec la commune de Piégut pour :

Remboursement par la commune de Venterol de :

- la moitié du salaire de l'aide institutrice de l'école de Venterol
- La moitié de la rémunération de l'intervenant informatique
- La moitié de la rémunération de l'intervenant musique

Remboursement par la commune de de Piégut de :

- La moitié du salaire de l'ATSEM de l'école de Venterol
- La moitié de la rémunération de tout intervenant à l'école de Venterol
- La totalité des heures effectuées par l'accompagnatrice du car

Il propose de les reconduire pour cette année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire la totalité des conventions pour l'année scolaire 2023/2024

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Bernard RENOY

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/06/2023
004-210402343-20230626-DE_2023_037-DE

